

L'œil de la tempête

par Michel Picard - président APPA

Les syndicats locaux avaient jusqu'au 19 février 2016 pour faire parvenir les résultats de leurs assemblées générales à la FEESP, assemblées au cours desquelles les membres présents devaient voter sur les ententes de principe. Les membres de l'APPA-CSDM ont voté pour l'entente de principe de la table sectorielle (convention), mais se sont prononcés contre celle de la table centrale (salaire et retraite). Pour entériner ces ententes, il faut maintenant avoir la double majorité, à savoir une majorité de syndicats et une majorité de membres de ces derniers qui se prononceraient en faveur ou contre les ententes.

Au moment d'écrire ces lignes, la plupart des syndicats avaient déjà remis leurs résultats et la tendance allait en faveur de l'entérinement des deux ententes de principe. Pour les membres de l'APPA-CSDM, il est clair que cela ne fait et ne fera pas l'unanimité. Lors de l'assemblée générale tenue le 7 février dernier, c'était tangible et audible. Les personnes présentes avaient alors été en mesure de questionner et de s'exprimer quant à leur accord ou désaccord face aux résultats des négociations et le mécontentement était palpable.

La négociation nationale et les moyens de pression sont peut-être maintenant derrière nous, mais la mobilisation des membres doit demeurer active. Nous tombons dans une période d'accalmie que l'on pourrait comparer à être dans l'œil du cyclone (d'où le titre de ce texte). Des temps de tumultes sont par contre à prévoir avec l'arrivée du printemps, car la commission scolaire étant toujours en déficit de 11 M\$, des abolitions de postes sont à prévoir. Et

selon les informations reçues, ces coupures seraient à la même hauteur que celles de l'an passé.

On parle ici surtout des postes administratifs et techniques, mais rien ne dit que le secteur de l'adaptation scolaire ne serait pas touché à son tour cette année. Quand au secteur des services de garde, avec les diminutions des subventions versées par le gouvernement, couplées aux augmentations de tarifs refilées aux parents, il se pourrait que, là aussi, des baisses de clientèle apportent leur lot de postes charcutés. Pessimiste dans mes propos, vraiment ?



J'aimerais croire que nous aurons droit à un doux printemps au cours duquel tout le monde conserverait sa « chaise » dans une sorte de statu quo du plan d'effectif, mais le déni de la réalité n'a jamais été mon style de pensée. À un moment donné, il faut être capable de mettre des mots sur une situation et c'est ce que je fais dans le présent texte. Les compressions et décisions gouvernementales en éducation poursuivent leur action de saccage de l'école montréalaise et affectent directement le personnel qui

y travaille. Allons-nous regarder la parade passer ou allons-nous reformer les rangs de la mobilisation afin de dénoncer haut et fort le démantèlement des services offerts dans et pour nos écoles ?

Nous devons à nouveau nous mobiliser afin de défendre nos emplois, nos conditions de travail, nos établissements et l'avenir des élèves qui nous sont confiés. Un printemps chaud est à prévoir. Serez-vous du rendez-vous ?

Inscription à la liste de diffusion

Vous voulez être les premiers à connaître les informations qui vous concernent ?

Vous voulez être les premiers à recevoir le journal de l'APPA ?

Inscrivez-vous sur notre liste de diffusion !

Comment ?

Rendez-vous sur www.appa.qc.ca

Cliquez sur l'icône de la CSDM

Inscrivez-vous au bas de la page, à gauche, dans la section « Inscription à la liste de diffusion »

Vous recevrez par la suite une confirmation de votre inscription par courriel



L'APPA - Qui fait quoi?

Votre Comité exécutif à l'APPA

- Président : Michel Picard
- 1^{re} vice-présidente CSDM: Sylvie Tremblay
- Vice-présidente secteur général et adaptation CSDM: Denise Trudel
- Vice-présidente secteur général et adaptation CSDM: Louise Archambault
- Vice-présidente secteur service de garde CSDM: Rachel Demers
- Vice-président service de garde CSDM: Richard Gagnon
- 1^{er} vice-présidente EMSB: Linda Tavoraro
- Vice-présidente EMSB Nadia Audet
- Secrétaire-trésorier: Jean-Pierre Bourgault

COMITE EXECUTIF



Votre Conseil syndical CSDM

- Lucie Audette : Surveillante de dîner
- Marie-Claude Brière : Technicienne en service de garde
- Zoé Décarie : Agente de bureau classe 1
- Nancy Labrecque : Secrétaire d'école
- Claudine Léveillé : Technicienne en éducation spécialisée.
- Catherine Moysan : Technicienne en service de garde
- Martin Renaud : Surveillant d'élèves
- Alain Sauvé : Intérim, Surveillant d'élèves
- Marlène Tourville : Technicienne en administration
- Monique Waszczuk : Éducatrice en service de garde



Votre première répondante :

- Zoé Décarie
514-254-3503 poste 219
zdecarie@appa.qc.ca



Espace membre APPA :

Cet espace est réservé pour vous! Vous pouvez désormais nous faire parvenir de court texte (maximum 20 lignes) sur des sujets qui vous touchent. Nous sélectionnerons certains textes parmi ceux reçus que nous publierons dans le journal syndical. Pour ce faire vous devez envoyer vos articles à l'adresse courriel suivante : zdecarie@appa.qc.ca

Comité jeunes, la relève syndicale :

Nous sommes à la recherche de jeunes de moins de 35 ans qui s'intéressent au syndicalisme afin de former un comité dynamique et impliqué. Nous aborderons des sujets qui touchent de près ou de loin les conditions de vie et de travail des jeunes.

Les sujets de travail permanent du comité sont les suivants :

- la formation syndicale
- l'intégration des nouveaux membres dans les syndicats
- la promotion de l'action collective
- la démocratie syndicale
- la syndicalisation des jeunes
- la lutte contre les disparités de traitement et les discriminations envers les jeunes
- la conciliation travail-famille-études
- les conditions de relève syndicale



Le Conseil syndical

« Le Conseil syndical est le moyen privilégié pour rapprocher le comité exécutif du syndicat de ses membres et rendre le syndicat plus efficace. » (*Extrait du cahier : Délégué-e, ça c'est pour moi..., CSN, Février 2004, p.33*).

Lors de la constitution d'un syndicat, le Conseil syndical n'est pas une instance obligatoire comme l'est le comité exécutif. Toutefois, il est recommandé de l'intégrer dans les statuts et règlements des syndicats possédant un plus grand nombre de membres.

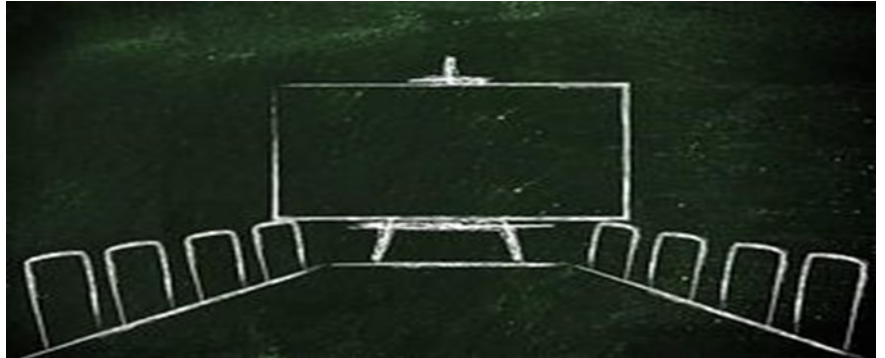
Faisant partie de cette catégorie, l'APPA (Association professionnelle du personnel administratif) a inclus cette structure dans ses statuts et règlements. Représentant les membres de deux accréditations syndicales, soit la CSDM (Commission scolaire de Montréal) et la CSEM (Commission scolaire English Montréal) notre syndicat a ainsi intégré trois conseils syndicaux: un conseil syndical conjoint, qui réunit les membres des deux accréditations, et un conseil syndical pour chaque accréditation.

Le mandat du Conseil syndical conjoint est défini par l'ensemble des sujets communs aux deux accréditations et par les considérations budgétaires. Le mandat des Conseils syndicaux par accréditation est quant à lui défini par les préoccupations propres à chacune des accréditations.

Le Conseil syndical conjoint est composé des membres du comité exécutif et des membres élus en assemblée générale.

Les Conseils syndicaux par accréditation sont composés des membres du Conseil syndical conjoint appartenant à leur accréditation propre.

Le mandat, la composition, le fonctionnement, les responsabilités et bien d'autres informations sont clairement définies au Chapitre 7 des Statuts et règlements disponible sur le site de l'APPA (appa.qc.ca) sous l'onglet *À propos de nous de nous*.



Le Comité journal



*De gauche à droite: **Lucie Audette**, surveillante de dîner et membre du conseil syndical; **Claudine Léveillé**, technicienne en éducation spécialisée et membre du conseil syndical; **Zoé Décarie**, agente de bureau classe I et première répondante à l'APPA; **Louise Archambault**, agente de bureau classe principale et membre du comité exécutif*

Mesures visant à réduire les mises en disponibilité

Pour les membres qui désirent faire une demande pour une prime de résorption (prime de départ).

Vous devez compléter la lettre type (voir l'exemple ci-dessous) que l'APPA a formulée, ou bien la vôtre, et la faire parvenir à M^{me} Mafalda Nobre à la CSDM et par courriel à l'APPA à Denise Trudel (dtrudel@appa.qc.ca) ou à Louise Archambault (larchambault@appa.qc.ca.)

Dans le but de réduire le nombre de personnes salariées permanentes mises en disponibilité ou à être mises en disponibilité, la commission scolaire accorde, sur acceptation ou à la demande de la personne salariée, un congé de préretraite aux conditions suivantes:

- Ce congé est un congé avec traitement d'une durée maximale de douze (12) mois; il peut être réparti sur deux (2) années avec l'accord de la commission;
- Ce congé de préretraite compte comme service aux fins du régime de retraite présentement en vigueur;
- Seule y est admissible la personne salariée qui aurait droit, à la fin du congé, à la retraite
- À la fin de ce congé avec traitement, la personne salariée est considérée comme ayant démissionné et est mise à la retraite;
- Durant le congé de préretraite, la personne salariée ne peut être embauchée chez un employeur des secteurs public et parapublic.

La commission peut, pour un motif autre que celui prévu ci-dessus accorder un congé de préretraite à une personne salariée, selon les mêmes conditions. (article 7-3.43 de votre convention)

Le _____(date)

Madame Mafalda Nobre
Coordonnatrice
Bureau de la dotation
Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
Commission scolaire de Montréal

Objet : demande d'une mesure de résorption - Année scolaire _____

Madame,

Je suis à l'emploi de la CSDM depuis le (date) et j'occupe présentement un poste de _____ à (lieu de travail). Je désire me prévaloir de la possibilité de demander une mesure de résorption pour l'année _____.

Je quitterais mon poste au _____(date) si, et seulement si, la relocalisation d'une personne salariée en disponibilité me permet d'obtenir une mesure de résorption (préretraite d'un an). Mon départ à la retraite est conditionnel uniquement à l'obtention d'une telle mesure.

En conséquence, si ma demande est refusée, je continuerai d'exercer mes fonctions à la CSDM en _____.

Cordialement,

_____(signature)
_____(nom)
_____(matricule)



ENSEMBLE!
Retrouvez-nous en ligne: www.appa.qc.ca
Opinion des lecteurs: ensemble@appa.qc.ca

